De simple introduction au droit civil, l'introduction a l'etude du droit s'est elargie pour devenir une introduction generale a toutes les disciplines juridiques, aussi bien de Droit prive que de Droit public.La nuance entre ces deux conceptions est plus marquee en arabe et en anglais qui utilisent deux notions differentes : – Le droit objectif = = law.En effet, le droit objectif reconnait aux personnes, qui sont des sujets de droit, des prerogatives a l'egard d'autres personne ou sur certains biens : le code de la famille (droit objectif) reconnait au pere le droit d'exercer son autorite parentale sur ses enfants (droit subjectif) de meme le droit civil reconnait aux personnes le droit de propriete.La notion de > peut etre defini comme un ensemble de regles de conduite destinees a organiser la vie en societe, et qui ont vocation a s'appliquer a toutes les personnes qui forment le corps social.Le droit c'est l'ensemble des regles, definies et acceptees par les personnes, afin de regir les rapports sociaux, et garanties, sanctionnees, par l'intervention de la puissance publique, c'est–a–dire de l'Etat.En fait, c'est a la conception subjective du droit qu'on fait reference quand on parle du droit de propriete d'une personne, droit de vote, droit au travail, droit a la vie et droit a l'integrite corporelle.Le droit est une notion polysemique qui peut recevoir .plusieurs definitions

lakhasly.com © تم تلخيص النص بواسطة موقع لخصلي